



AVIS D'INTÉRÊT PUBLIC Entretien des infrastructures de transport d'énergie

En conformité avec le Code de gestion des pesticides, Énergie Électrique, une division de Rio Tinto procédera entre le 13 mai et le 1 septembre 2024, à l'application terrestre de pesticides dans les corridors de transport d'énergie, les postes de transformation, les digues et les barrages de l'entreprise au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les interventions planifiées visent à assurer la fiabilité et le bon fonctionnement des réseaux de transport et de distribution d'énergie ainsi que l'accès sécuritaire aux diverses installations afférentes aux activités de l'entreprise.

Les travaux d'entretien consistent à la coupe des essences arborescentes incompatibles avec un réseau de transport et de distribution d'énergie. Au sud de la rivière Péribonka, les essences conifères feront l'objet de coupe mécanique tandis que les essences feuillues sujettes au bourgeonnement ou aux rejets de souche seront coupées mécaniquement et seront suivies d'un traitement avec un phytocide sélectif sur la souche fraîchement coupée. Au nord de la rivière Péribonka, une coupe mécanique et un arrosage à grand débit sera réalisé dans les corridors de transport d'énergie. La végétation herbacée ou arbustive présente sur les digues et les barrages sera pulvérisée avec un phytocide sélectif tandis que les postes de transformation seront pulvérisés avec un herbicide pour la suppression non sélective des mauvaises herbes.

L'entreprise responsable des travaux sur les sites sera la firme Jean-Marc Harvey inc. Un surveillant de Rio Tinto sera aussi sur place lors des travaux.

Voici la localisation des lieux où les travaux seront effectués :

Corridor des lignes

Lignes 10-16 : partant du Poste 161 kV Isle-Maligne Alma, passant par Saint-Nazaire et Saint-Charles-de-Bourget jusqu'à la Centrale Shipshaw à ville de Saguenay.

Lignes 61-62 : partant du Pylône 70 (kilomètre 89 chemin Chutes-des-Passes) jusqu'au pylône 127 (kilomètre 57) au nord de la rivière Péribonka, territoire non organisé (TNO) Passes Dangereuses, MRC Maria-Chapdelaine.

Postes et installations

Poste B-17 900 av. du Pont Nord	Alma	Propriété Rio Tinto Alcan
Poste Auxiliaire CNE (Isle-Maligne)	Alma	Propriété Rio Tinto Alcan
Poste 161kV CIM (Centrale Isle-Maligne)	Alma	Propriété Rio Tinto Alcan
Poste 240kV CIM (Centrale Isle-Maligne)	Alma	Propriété Rio Tinto Alcan
Poste 345kV Centre de Conduite du Réseau	Alma	Propriété Rio Tinto Alcan
Poste Chute-à-la-Savane	Sainte-Monique	Propriété Rio Tinto Alcan
Tour télécom. Chute-à-la-Savane	Sainte-Monique	Propriété Rio Tinto Alcan
Poste Mistassini	Dolbeau/ Mistassini	Propriété Rio Tinto Alcan
Poste Usine Scepter	Saguenay	Propriété Rio Tinto Alcan
Poste Usine Dubuc	Saguenay	Propriété Rio Tinto Alcan
Station de pompage Pont-Arnaud	Saguenay	Propriété Rio Tinto Alcan
Postes Usines Jonquière (haute et basse tensions)	Saguenay	Propriété Rio Tinto Alcan

Aménagements

Isle Maligne, Digue 8	Alma (Dam-en-terre)
Chute-du-Diable, Barrage	L'Ascension-de-Notre-Seigneur
Bonnard, Évacuateur et digue	MRC le Fjord-du-Saguenay, TNO Mont-Valin
Manouane, Barrage et digues 4, 4A, 4B, 4C	MRC le Fjord-du-Saguenay, TNO Mont-Valin

Il n'y a aucune restriction sur la fréquentation des lieux qui seront traités et sur la consommation des végétaux qui proviennent de ces lieux. Il est toutefois recommandé de laver les fruits avant de les consommer.

Pour toute demande ou d'information supplémentaire, contactez le 418 699-3666 ou écrivez à : communications.ee@riotinto.com.

Cet avis est publié par Énergie Électrique, une division de Rio Tinto.